

ACTION URGENTE

UN RÉFUGIÉ SYRIEN LIBÉRÉ DE SA DÉTENTION À L'AÉROPORT

M. K., réfugié syrien, détenu de façon arbitraire à l'aéroport Sabiha Gökçen d'Istanbul depuis le 9 novembre 2015, a été relâché le 29 mars. Il doit se rendre à Aksaray, dans la région de l'Anatolie centrale, pour attendre la décision concernant sa demande de protection internationale. Il ne sera pas détenu durant cette période.

Samedi 26 mars, **M.K.** a été libéré de l'aéroport Sabiha Gökçen et conduit à un poste de police situé à proximité, où il a été retenu jusqu'au lundi 28 mars. Le 28 mars, la Direction générale de la gestion des migrations a décidé de le libérer. M.K. s'est vu accorder huit jours pour se rendre à Aksaray, dans la région de l'Anatolie centrale, où il est tenu de séjourner. Il aura également besoin de se conformer à certaines exigences, et devra notamment se présenter régulièrement au bureau provincial de la Direction générale de la gestion des migrations, jusqu'à ce qu'il soit statué sur sa demande de protection internationale.

S'adressant à Amnesty International le 29 mars, alors qu'il attendait d'être libéré, M.K. a remercié toutes celles et tous ceux qui ont envoyé des appels en sa faveur et a déclaré qu'il était très content d'être enfin libre.

Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels. Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du réseau Actions urgentes.

Ceci est la première mise à jour de l'AU 45/16. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/EUR44/3562/2016/fr/>

Nom : M. K. (son véritable nom n'est pas révélé pour des raisons de sécurité)

Homme

Action complémentaire sur l'AU 45/16, EUR 44/3738/2016, 30 mars 2016

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

